



COMITE DU FINISTERE DE BASKET-BALL

13, rue Richelieu - 29200 BREST

☎ 02.98.43.21.48 Fax : 02.98.43.21.64

@ : basket-29@wanadoo.fr

www.basket29.com

Compte rendu du Comité directeur n°2 du Mardi 07 OCTOBRE 2016 Saison 2016-2017

Présents : Claude BRISELET, Daniel DELESTRE, Narcisse FERRINI, Lucienne FERRINI, Noël LE ROUX, Jocelyne CAROFF, Bernard AUDREZET, Patrick CARN, Steven ROUMEGOUX, Marc THOMAS, Thierry RATEAU, Patrick COADOU, Yvon L'AZOU, Anne MADEC

Excusés : Noël PEREZ, Marcel PASQUET, Damien MUTAMBAYI

Absents : Morgane PETIT,

Ordre du jour

1) Activité des commissions... Service Civique

Le CD a décidé de mettre en place 2 services civiques avec pour mission principale

Profil 1 :

Dans le cadre de la Commission Départementale Officiels et sous la responsabilité de son Président Bernard AUDREZET,

Suivi administratif des officiels

Intervention dans les clubs

Intervention lors des Stages de Formation

Soutien aux écoles d'arbitrages

Participation aux travaux administratifs du CD

Aide à la mise à jour du site Internet du Comité

Mise en place d'une page Facebook

Profil 2 :

Dans le cadre de la Commission Technique du CD29 et sous la responsabilité de sa Présidente Anne MADEC en lien avec le CTF Franck SIMON,

Participation à l'Equipe Technique Départementale

Intervention lors des Stages & organisations du CD29

Mise en place d'un cahier de suivi du joueur,

Mise en place d'un suivi informatisé des entraîneurs

Mise en place d'un carnet du Mini Basketteur dès sa 1ère licence

Participation aux travaux administratifs du CD

Contact & interventions dans les clubs

Nicolas Le BERRE (Pont L'Abbé) & Loris GOASDOUE (Morlaix) sont retenus pour un démarrage dès que le dossier sera validé par la FFBB & le service civique.

Le service civique est un statut de Volontaire pour 24 h semaine durant 8 mois.

2) CDO

Suite à 17 arrêts connus à l'intersaison, il y a actuellement 70 arbitres officiels finistériens dont 28 sont répertoriés uniquement pour le Département. (un souhaite progressait en Ligue)

Ce qui va forcément entraîner un problème de désignation...

Le recyclage a concerné 18 arbitres... La formation prévue sur la journée a été trop courte, il aurait fallu développer + les points tels que l'E-Marque et ses répercussions dans l'Arbitrage. Il faudra revoir la formule pour l'année prochaine.

Formation Arbitres 14/16 ans : 15 inscrits sur les 22 sollicités.

Journée du 11 Novembre : Responsables écoles d'arbitrage CTC de niveau 2, + sensibilisation à l'arbitrage

Examen Départemental Arbitre : Formation Quimper possible suivants les inscrits (2)

Doublés : Qui paie quand c'est un doublé DEP + REGION

Guide Club : nouveau OTM ou arbitre Club en formation à rentrer dans FBI par le Club

Centre d'entraînement : Arbitrage ? CT + CDO sur le CLE et CDE + services civiques....

A la ligue régionale : Patrick Taffin, est remplacé par Jonathan BILLOT qui s'occupera à mi-temps de la répartition des arbitres ainsi que la communication de la Ligue.

3) Sportive

Modification du règlement sportif

Modification art 17.2 : prolongations jeunes

Catégories (M et F)	Durées	Observations
Seniors, U17	5mn	Autant de fois que nécessaires
U15	5mn	2 prolongations maximum +Tirs au panier (1)
U13	3mn	2 prolongations maximum +Tirs au panier (1)

(1) PROLONGATIONS

Pour les rencontres de championnats U15 et U13, si les 2 équipes sont à égalité à la fin de la **SECONDE** prolongation, des tirs de lancers – francs seront effectués selon les modalités suivantes :

Chaque entraîneur désignera, parmi les joueurs qui auraient pu participer à une éventuelle poursuite de la rencontre, **un joueur chargé de tirer un lancer franc.**

Les points marqués par les 2 joueurs désignés sont ajoutés à la marque de chaque équipe.

Si après la 1ere série de lancer-francs, les 2 équipes sont encore à égalité, la même série de lancer francs sera appliquée, et ceci jusqu'à ce que les 2 équipes soient départagées

ART 50 -- Liste des joueurs « brûlés »

- Pour chaque équipe "réserve" telle que définie à l'article 43, le groupement sportif doit, au plus tard une semaine avant le début du championnat adresser au Comité :

Pour les divisions seniors PRM & PRF la liste des **5 joueurs** qui participeront **le + régulièrement** aux rencontres des équipes de niveau supérieur.

Pour les divisions seniors D2M, D3M, D4M, D2F, D3F la liste des **3 joueurs** qui participeront **le + régulièrement** aux rencontres des équipes de niveau supérieur.

Pour les divisions Jeunes D1 (accession Ligue) la liste des **5 joueurs** qui participeront **le + régulièrement** aux rencontres des équipes de niveau supérieur.

Ces joueurs sont dits "brûlés" et ne peuvent, en aucun cas jouer dans une équipe participant aux championnats de division inférieure.

Qualification, participation et licence (page 3 règlement sportif fédéral)

Pour prendre part aux rencontres de Championnats, Trophées ou Coupes de France, tous les joueurs doivent être régulièrement qualifiés et inscrits sur la feuille de marque. Tout joueur inscrit sur la feuille de marque doit pouvoir entrer en jeu au cours de la rencontre.

Les équipes participent aux rencontres de Trophées ou Coupes de France dans les conditions et avec les licences admises dans la division où est engagée l'équipe du club. En Coupe de France, le nombre de joueurs peut être porté à 12 sur la feuille de marque.

Un joueur ne peut représenter au cours de la même saison qu'un seul club dans les diverses compétitions nationales même s'il est titulaire d'une licence C1 délivrée dans la période à caractère exceptionnel. Toutefois, dans l'hypothèse où un club serait judiciairement liquidé au cours de la saison sportive, cette restriction pourrait être levée par le Bureau Fédéral.

Lorsqu'une équipe est tenue d'inscrire un minimum de joueurs sur la feuille de marque et qu'elle contrevient à cette obligation, elle sera sanctionnée (cf. article 30 du présent règlement)

. Les joueurs arrivant après le commencement de la rencontre, mais dont les noms et les numéros de la licence sont inscrits sur la feuille de marque avant le début de la rencontre, pourront jouer sans restriction.

Le joueur ne présentant pas sa licence et ne pouvant justifier de son identité avant le commencement de la rencontre, pourra être inscrit sur la feuille de marque. Toutefois, Il devra présenter sa licence ou une pièce officielle avant son entrée en jeu.

Sans licence et sans pièce officielle : INTERDICTION DE MATCH

Un joueur inscrit sur la feuille de marque et n'entrant pas en jeu est considéré comme n'ayant pas participé à la rencontre

	Nombres d'équipes montantes	Nombre d'équipes Descendantes
Championnats départementaux qualitatifs aux championnats régionaux	1	2
D2M à D4M et D2F à D3F	2	2
D5M et D4F	2	

+la suite de l'article

Montée Région 1^{ère} phase

En U15 / U17 / U13

Dans le championnat montée en région, Si refus de montée en fin de 1^{ère} phase,

L'équipe sera mise hors classement en 2^{ème} phase et ne pourra être déclarée champion du FINISTÈRE

ART 48 Non présentation de la licence

2.2 Vérification des licences

En cas de non présentation de licence :

	Duplicata + Pièce D'identité	Pièce d'identité
Inscription sur la feuille	Numéro de licence	Signature du licencié dans la case licence
Inscription sur l'eMarque	Numéro de licence	Mention « licence non présentée » dans la case licence

Heures officielles des championnats seniors :

Vendredi soir : horaire possible avec accord des 2 Clubs

Samedi soir : rencontre unique : 20h30

rencontres couplées: 19h15 - 21 h15

Dimanche matin : rencontre unique : 10h30

rencontres couplées: 08h30 - 10h30

Dimanche après-midi : rencontre unique : 15h00

rencontres couplées: 13h15 - 15h30

Dans le cas de non communication de l'horaire, la **Commission sportive** fixera par défaut l'horaire

Question : Le Vendredi soir doit-il devenir un horaire officiel ?

Vote : 14 votants ; 6 Pour/ 6 Contre / 2 abstentions

La voix « contre » du Président est prépondérante donc cet horaire reste possible uniquement avec l'accord des 2 Clubs....

4) Technique

Championnat jeunes (U11F U11M)

Vote à l'unanimité pour modifier les dispositions financières :

rajouter une sanction de 25 € pour non qualifications de joueur en U9 & U11

il existe le Forfait partiel U15 (D1/2/3) & U13 (D1) à 30 €, mais il faut rajouter un Forfait Général U15 (D1/2/3) & U13 (D1) à 65 €

CDE Morlaix : Démarrage le 19 Octobre

CLE Brest et CDE Quimper : le fonctionnement actuel est sur les bons rails.

5) Qualification.

6203 licences à ce jour

338 mutations

Rappels concernant les problèmes actuels :

Pour le contrôle de nationalité à partir de 18 ans, la photocopie de la carte d'identité est obligatoire...

Pour les jeunes nés en 1999, le sur-classement en seniors est obligatoire....

6) Statuts et règlements

Daniel DELESTRE est nommé Président de la Commission Statuts & Règlements du CD29.

7) Discipline

Pas de dossier à ce jour

8) Développement

Réunion à programmer

9) Salle et terrains

H3 la cimenterie

H2 Milizac

Problèmes restants : Plouarzel / Guipavas / Collège Mescoat / Crozon / Landerneau / Quimperlé

10) Trésorerie

Point de situation

11). Questions diverses.

Graine d'Arbitre (Jeunesse & Sports) : Dossier à voir...

Investissement FIBRE

Fin de réunion 20h30

Prochain CD : le 9 Décembre

Prochain Bureau : 2 Décembre

Le Président du Comité

Narcisse Ferrini Lucienne Ferrini



La Secrétaire Générale

